

**Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil municipal
Herriko Kontseiluaren
Delibero Erregistroaren Agiria**

OBJET / GAIA

**Système de Sécurité
et de Détection
Incendie :
honoraires maîtrise
d'oeuvre**

DATE DE CONVOCATION :
DEIALDIAREN DATA :
20 mai 2019

Nombre de conseillers en
Exercice / ordezkarien kopuru
orokorra : 29

Nombre de présents /
hor zirenak: 26

Nombre de votants /
bozkatu dutenak : 29

SEANCE DU 27 MAI 2019

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-sept mai, à dix-neuf heures, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur **Christian DEVÈZE**, Maire.

Etaient présents / Hor zirenak : M. Christian Devèze, Maire, Mme Eliane Noblia, M. Frédéric Bardin, Mme Pascale Lespade, M. Didier Irastorza, Mme Eliane Aizpuru, M. Henri Saint Jean, Mme Anne-Marie Pontacq, adjoints, M. Vincent Bru, M. Vincent Goytino, Mme Christiane Hargain-Despéries, M. Patrice Dor, M. Jean-Jacques Lassus, Mme Argitxu Hirigoyen, M. Jean-Noël Magis, Mme Corinne Othatcegy, M. Peio Etcheleku, M. Roger Barbier, Mme Carmen Gonzalez, M. Pascal Bourguet, Mme Véronique Larronde, Mme Bernadette Remeau, Mme Argitxu Hiriart-Urruty, M. Philippe Bacardatz, Mme Nathalie Aïçaguerre, Mme Amaia Beyrie, conseillers municipaux.

Absents ou excusés / Barkatuak : Mme Yolande Huguenard, Mme Maryannick Hirigoyen, M. Camille Jenvrin, conseillers municipaux.

Procuration / Ahalordea : Mme. Yolande Huguenard à Mme. Véronique Larronde, Mme Maryannick Hirigoyen à Mme Eliane Noblia, M. Camille Jenvrin à M. Didier Irastorza.

Secrétaire / Idazkaria : **A l'unanimité** des membres présents, Mme Argitxu Hirigoyen est désignée secrétaire de séance.

Mme Aizpuru adjointe, rappelle que la commune de Cambo-les-Bains est propriétaire depuis 1960 de la villa Arnaga et le site devient définitivement le Musée Edmond Rostand en 1962. Le domaine de la villa Arnaga (l'édifice, le parc, les jardins et les dépendances) a été classée au titre des monuments historiques le 3 février 1995.

Depuis son acquisition, la Commune de Cambo-les-Bains a réalisé de nombreuses opérations d'investissement qui ont été soutenues par l'Etat (DRAC), la Région Nouvelle-Aquitaine et le Département des Pyrénées Atlantiques tant sur le plan scientifique que technique et financier.

Ces 15 dernières années, la Commune a consacré un large budget aux plus importantes actions menées portant sur la restauration et la mise en valeur de la villa Arnaga et de ces jardins.

Aussi dans cette démarche de restauration, d'entretien et de valorisation de cette propriété, la Commune a inscrit au budget primitif 2019, une provision budgétaire pour un programme de travaux portant sur l'installation d'un Système de Sécurité et de Détection Incendie (SSDI).

Cette opération nécessite l'intervention de personnes qualifiées et ayant une parfaite connaissance des techniques et des obligations administratives liées à de tels travaux. Aussi, il convient de désigner le maître d'œuvre qui sera à même de réaliser les missions prédéfinies.

Cette mission consiste à assurer la cohérence technique et fonctionnelle en vue de l'installation d'un Système de Sécurité Incendie dans la villa Arnaga. Aussi, en complément de la mission de coordination SSI, le bureau d'étude se verra également confier des missions d'accompagnement technique et de maîtrise d'œuvre.

Il est proposé au Conseil municipal de valider la proposition établie par la société 3CSI pour un montant forfaitaire de 8 230 € se décomposant de la manière suivante :

- Mission de maîtrise d'œuvre (diagnostic, analyse, étude de projet, constitution des pièces techniques de dossier de consultation des entreprises) : 2 760 € HT
- Mission d'accompagnement technique (notice de sécurité, dossier de déclaration CERFA) : 820 € HT
- Mission de coordination SSI (conception, constitution du cahier des charges, suivi de la réalisation et réception du système de sécurité incendie) : 4 650 € HT.

Après discussion et après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :

- Désigne la société 3CSI maître d'œuvre pour cette opération,
- Autorise M. le Maire à signer le contrat de missions de maîtrise d'œuvre et de coordination SSI pour un montant HT de 8 230 € ainsi que toutes les pièces y afférant.

Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an ci-dessus.

Pour extrait conforme :



Christian DEVÈZE
Maire de Cambo-les-Bains
Kanboko Auzapeza



Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 29/05/2019
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 29/05/2019